



**La discrimination à l'entrée des établissements
scolaires privés**

Les résultats d'une expérience contrôlée

LOÏC DU PARQUET, THOMAS BRODATY, PASCALE PETIT

www.tepp.eu

TEPP - Travail, Emploi et Politiques Publiques - FR CNRS 3435

LA DISCRIMINATION A L'ENTREE DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES PRIVES : LES RESULTATS D'UNE EXPERIENCE CONTROLEE

Loïc du PARQUET, Thomas BRODATY et Pascale PETIT

Janvier 2014

Résumé

Chaque année, l'Etat et les collectivités territoriales allouent un budget non négligeable au financement de l'enseignement privé élémentaire et secondaire sous contrat (respectivement 6 663 et 1 483 millions d'euros en 2008). Parmi les contreparties figure pour ces établissements l'obligation de respecter le principe de non-discrimination. « **Tous les enfants sans distinction d'origine, d'opinion ou de croyances, y ont accès** » prévoit la *Loi Debré de 1959*. **Nous proposons d'examiner sur données expérimentales la réalité des pratiques de ces établissements lorsqu'elles sont confrontées à des demandes d'inscription d'enfants issus ou non de l'immigration.**

Entre mars et juin 2011, nous avons évalué la discrimination liée à l'origine supposée des parents, à l'entrée de 4 269 établissements privés répartis sur le territoire métropolitain et ultra-marin. Nous avons construit de toutes pièces les identités de deux pères fictifs, l'un portant un prénom et un nom à consonance française, l'autre à consonance maghrébine. A quelques jours d'intervalle, ces deux pères fictifs ont adressé un court message à chacun de ces établissements pour obtenir plus d'informations en vue d'y inscrire leur enfant à la rentrée suivante. Cette démarche de première prise de contact est celle préconisée par l'Education Nationale. Nous avons ensuite comparé les suites données à ces messages par ces établissements. Cette comparaison nous permet de rendre compte de la discrimination à l'entrée de l'enseignement privé, dans la mesure où le protocole expérimental de cette expérience contrôlée, qui s'inspire de la méthode du *testing*, nous permet d'éliminer parfaitement les deux autres facteurs potentiellement explicatifs de l'inégal accès à ces établissements : l'auto-sélection des parents et l'hétérogénéité des demandes d'inscription.

Dans 18% des cas, les établissements privés discriminent le père issu de l'immigration, en donnant à sa demande d'informations une suite moins favorable qu'à celle de l'autre père fictif. Cette discrimination significative apparaît à trois niveaux. Premièrement, la discrimination se manifeste très souvent par l'absence même de réponse de l'établissement au message des parents. Si les deux pères fictifs sont concernés par cette situation dans une très forte proportion, le père issu de l'immigration l'est encore plus fréquemment (écart de 11 points de pourcentage dans les écoles élémentaires et 16 points dans les collèges). Deuxièmement, la discrimination apparaît à travers des refus. Les établissements qui ne répondent qu'à un seul message envoient plus fréquemment une réponse négative au père issu de l'immigration (écart de 6 points de pourcentage dans les écoles élémentaires et 11 points dans les collèges). Troisièmement, la discrimination transparaît au travers des réponses favorables. Les établissements qui répondent aux deux messages et n'adressent pas de réponse négative envoient moins souvent une réponse positive ferme au père issu de l'immigration (écart de 7 points de pourcentage), celui-ci étant plus souvent concerné par la proposition d'un rendez-vous que le père d'origine française (écart de 5 points de pourcentage).

Loïc du PARQUET, Université du Maine, GAINS et TEPP (FR CNRS n°3435), avenue Olivier Messiaen
72085 Le Mans cedex 09, loic.du_parquet@univ-lemans.fr

Thomas BRODATY, Centre d'études de l'emploi « Le Descartes 1 » - 29, promenade Michel Simon -
93166 Noisy-le-Grand Cedex, thomas.brodaty@cee-recherche.fr

Pascale PETIT, Université Paris-Est, ERUDITE et TEPP (FR CNRS n°3435), 5 boulevard Descartes,
Champs sur Marne 77454 Marne la Vallée cedex 2, pascale.petit@univ-mlv.fr

Nous tenons à remercier JérémY HOSCH pour son travail d'assistant de recherche dans la construction de la base de données et les participants au colloque de l'ARDIS « Discriminations : Etat de la recherche » qui s'est tenu à l'UPEM le 13 décembre 2013.

Introduction

Le système éducatif français s'appuie sur la coexistence d'un enseignement public laïc et d'un enseignement privé. En 2010, selon les statistiques du Ministère de l'Éducation Nationale, l'enseignement privé accueillait 893 300 élèves dans le premier degré (écoles maternelles et élémentaires), soit 13,4% des élèves scolarisés à ce niveau ; cette proportion était de 21,3% pour le second degré (collèges et lycées). La quasi-totalité de ces établissements privés sont sous contrat avec l'Etat (97,8%).

La Loi Debré du 30 décembre 1959 reconnaît que les établissements scolaires privés peuvent, sous certaines conditions, participer à l'œuvre publique d'enseignement tout en conservant leur singularité. Parmi ces conditions figure explicitement le fait que tout établissement ayant passé contrat avec l'État doit « **tout en conservant son caractère propre... donner cet enseignement dans le respect total de la liberté de conscience. Tous les enfants sans distinction d'origine, d'opinion ou de croyances, y ont accès** ». En contrepartie, ces établissements bénéficient de financements publics. En particulier, l'Etat prend en charge la rémunération des enseignants et les charges de fonctionnement de l'externat. Ces financements publics constituent un budget conséquent. En 2008, l'Etat et les collectivités territoriales ont respectivement alloué 1 655 et 822 millions d'euros aux établissements du premier degré privés sous contrat ; ces montants étaient respectivement de 5 008 et 661 millions d'euros pour le second degré privé sous contrat. Les contributions financières des familles sont, quant à elles, plus importantes que dans l'enseignement public (594 millions d'euros dans le premier degré et 1 472 millions d'euros dans le second degré), mais elles sont inférieures aux financements publics.

Plusieurs raisons peuvent conduire des parents à inscrire leurs enfants dans l'enseignement privé, pourtant plus coûteux que l'enseignement public (Valdenaire, 2011). Initialement, il s'agissait le plus souvent de faire concilier enseignement, éducation et pratiques religieuses. Ces familles souhaitaient que des principes moraux, notamment religieux, constituent l'ossature de l'enseignement de leurs enfants. Dans le temps, la prépondérance de ces principes parmi les facteurs explicatifs du choix du privé s'est réduite. Ainsi, les travaux de Langouët et Léger (1997) suggèrent que si le motif confessionnel perdure, deux séries de motivation des parents coexistent : les motifs d'ordre idéologique et ceux d'ordre pragmatique. Par exemple, Héran (1996) met en avant la proximité géographique de l'établissement vis-à-vis du domicile, comme étant l'une des motivations des parents. Toutlemonde (2003) montre que certaines familles font, quant à elles, le choix de l'enseignement privé car les enfants issus de l'immigration en sont absents. Nauze-Fichet (2004) remarque que le choix de certains parents pour le privé est en fait le résultat d'un processus complexe dont il est difficile d'identifier les principaux déterminants ; il apparaîtrait toutefois que les familles auraient davantage recours à l'enseignement privé pour des questions de réussite scolaire et de réputation de l'établissement.

La réussite scolaire des élèves peut effectivement différer selon qu'ils sont scolarisés dans le privé et le public. Les travaux de Valdenaire (2011) réalisés sur le Panel Primaire 1997 montrent un lien entre l'origine sociale et les performances scolaires des élèves, qui varie selon qu'ils sont scolarisés dans le public ou dans le privé. La comparaison des scores obtenus lors des évaluations réalisés en début de cours préparatoire montrent qu'en moyenne, les aptitudes scolaires et le capital cognitif des élèves du privé sont supérieures à ceux des élèves du public. L'écart en faveur du privé est maximal pour les enfants dont les parents appartiennent à une catégorie sociale modeste ; cet écart est minimal pour ceux dont les parents appartiennent à une catégorie favorisée et s'inverse même au cours de leur scolarité. Le secteur privé tend ainsi à réduire l'écart d'aptitudes entre élèves issus de classes favorisées et défavorisées, alors que le public l'augmente. Ce résultat est lié à un effet de composition. Les familles de cadres ont recours au privé quand leurs enfants présentent des problèmes scolaires tandis que les classes modestes y ont recours quand leurs enfants révèlent des facilités d'apprentissage scolaire.

La composition des établissements privés et publics est également différente. Valdenaire (2011) montre que les caractéristiques observables moyennes des élèves du privé sont globalement plus favorables que celles des élèves du public. Tout d'abord, les enfants issus des catégories les moins défavorisées (employés, ouvriers, sans profession) représentent 56% du secteur public et à peine 40% dans le secteur privé, où les catégories plus favorisées sont, quant à elles, sur-représentées. De même, les élèves du privé ont plus souvent leurs deux parents en emploi que les élèves du public. Les parents sans diplôme sont également peu nombreux dans le privé alors que ceux possédant au moins le baccalauréat représentent 33,6% dans le public et plus de 45% dans le privé. La taille des fratries est plus élevée dans les écoles publiques et le modèle bi-parental est plus répandu parmi les parents des élèves du privé. De plus, les enfants de locataires de HLM sont plus nombreux dans le public et les enfants dont les parents sont propriétaires de leur logement sont, quant à eux, surreprésentés dans le privé. Enfin, les enfants issus de l'immigration sont quasiment absents dans les établissements privés : plus de 99% des élèves du privé sont de nationalité française, alors que 6% d'élèves d'origine étrangère constituent l'effectif du public ; un résultat comparable concerne la nationalité des parents : plus de 10% des parents d'élèves dans le public sont étrangers, pour seulement 3% dans le privé.

A notre connaissance, les raisons de cette inégale répartition des élèves entre l'enseignement public et l'enseignement privé, selon leur origine sociale et ethnique n'a pas pu être analysée faute d'informations sur les demandes d'inscription auprès des établissements privés. En l'absence de telles données, on ne peut pas distinguer ce qui relève d'une éventuelle sélection par les établissements de ce qui relève d'une auto-sélection des familles. L'existence d'une discrimination liée à l'origine dans

l'accès à l'enseignement privé doit pourtant être questionnée. Il est possible que peu de familles issues de l'immigration sollicitent une inscription de leur enfant dans un établissement privé, mais il est également possible que les établissements répondent moins souvent favorablement à ce type de demande du seul fait que la famille appartient à une minorité visible. Plusieurs enjeux sont liés à cette question. Il s'agit tout d'abord de rendre compte du respect du principe de non-discrimination inscrit dans la Constitution française. C'est conditionnellement au respect de ce principe que les autorités publiques allouent chaque année un budget conséquent au fonctionnement de l'enseignement privé. Ensuite, si une telle discrimination existe, elle contribue à entretenir les fortes inégalités que l'on constate *ex post* sur le marché du travail, en restreignant les possibilités de réussite scolaire des jeunes issus de l'immigration.

Nous proposons une évaluation de la discrimination à l'entrée des écoles élémentaires et des collèges privés sur l'ensemble du territoire national. Nous mobilisons à cette fin une expérience contrôlée s'inspirant de celle utilisée par Ahmed et al. (2009) qui évaluent la discrimination liée à l'origine dans la reprise de petites entreprises en Suède. Cette méthode est proche de celle du testing habituellement utilisée pour évaluer la discrimination à l'embauche sur le marché du travail. Elle nous permet d'éliminer toute auto-sélection et hétérogénéité inobservable et ainsi d'identifier des situations de discrimination. Plus précisément, nous avons construit les identités de deux pères fictifs, l'un portant un nom et un prénom suggérant qu'il n'est pas issu de l'immigration, l'autre portant un nom et un prénom à consonance maghrébine. A quelques jours d'intervalle, ces deux pères fictifs adressent de courts messages aux mêmes établissements privés (école élémentaires ou collèges) pour demander des informations afin d'inscrire leur enfant à la rentrée prochaine. 4269 établissements ont ainsi été testés (3 023 écoles élémentaires et 1 246 collèges). Nous comparons quelle suite donne chaque établissement à chacune de ces deux demandes. Nous présentons dans la première section le protocole expérimental de collecte des données. Dans la seconde section, nous exposons les résultats.

1. Collecte des données

Nous évaluons la discrimination à l'entrée des établissements privés, écoles élémentaires et collèges, sous contrat ou non avec l'Etat, sur la base de l'origine française ou maghrébine supposée des parents souhaitant y inscrire leurs enfants. Nous présentons ci-dessous le protocole de collecte des données.

Le site du Ministère de l'Education Nationale indique que la première démarche à entreprendre pour inscrire son enfant dans un autre établissement que celui fréquenté jusqu'à présent est de contacter celui-ci pour vérifier si des places sont disponibles.¹ Cette démarche s'applique en particulier pour des parents souhaitant inscrire leur enfant dans un établissement privé. A cette fin, le site de l'Education Nationale référence l'annuaire de tous les établissements privés sous contrat d'association ou non avec l'Etat, et permet un contact direct par courriel pour la plupart de ces établissements. Nous proposons d'examiner si la réponse faite par l'établissement à des parents sollicitant une inscription en suivant cette procédure varie selon leur origine (française ou maghrébine) supposée signalée par la consonance de leur nom.

L'expérience contrôlée a consisté à fabriquer les identités de deux pères fictifs, l'un ayant un prénom et un nom à consonance française, l'autre à consonance maghrébine. Dans deux courts messages similaires adressés à l'établissement, les deux pères sollicitent une inscription de leur fils à la rentrée prochaine et demandent à cette fin la démarche à suivre. Les classes demandées par les deux pères dans chaque établissement sont les mêmes, mais elles varient d'un établissement testé à l'autre (classes de CE1, CE2 ou CM1 pour l'école élémentaire et classes de 5^{ème} ou de 4^{ème} pour le collège). Parallèlement, les identités des deux pères fictifs ont été modifiées en cours d'expérience pour limiter les risques de détection. Un exemple des messages adressés à un même établissement par les deux pères fictifs ainsi que les différentes identités construites figurent dans l'Annexe A.

Entre début mars et fin juin 2011, les établissements privés de toutes les académies ont été testés. Cette expérience contrôlée est exhaustive : chaque établissement privé (collège ou école élémentaire) pouvant être joint par un message envoyé depuis la plateforme du site du Ministère, ou pour lequel un courriel était renseigné, a été testé. Dans le cas des groupes scolaires, nous avons testé aléatoirement l'école élémentaire ou le collège.

Les deux pères ont contacté chacun de ces établissements à quelques jours d'intervalle (entre 2 et 4 jours). L'ordre d'envoi des messages a régulièrement été alterné pendant l'expérience. Ainsi, le père

¹ <http://www.education.gouv.fr/pid24302/.html?>

portant un prénom et un nom à consonance française a contacté les établissements en premier le même nombre de fois que le père dont le prénom et le nom suggère qu'il est issu de l'immigration.

Au total, 4269 établissements ont été contactés par les deux pères fictifs (3023 écoles élémentaires et 1246 collèges), ce qui correspond à l'envoi de 8538 messages. Nous comparons ensuite quelle suite donne chaque établissement à chacune de ces deux demandes.

Lorsqu'un parent d'élève reçoit une réponse de la part de l'établissement qu'il a sollicité, celle-ci peut être de différents types. Nous distinguons dans un premier temps les réponses que nous considérons négatives et les réponses que nous considérons comme positives.

Ces réponses sont très variées. Il s'agit rarement d'une réponse positive ou d'une réponse négative fermes. Aussi, dans un second temps, pour examiner cette hétérogénéité, nous regroupons les réponses faites en plusieurs modalités, qui sont décrites dans le Tableau 1.

Tableau 1 : Modalités des réponses des établissements scolaires

Réponse	Modalités associée à la réponse
Réponse non négative	<ul style="list-style-type: none">- L'école propose un rendez-vous avec le directeur- L'école demande plus d'informations (date de naissance, lieu de résidence, bulletins scolaires, etc.)- L'école envoie un dossier d'inscription à compléter qui sera examiné- L'école accepte sur le principe avec inscription sur une liste d'attente- L'école envoie une réponse positive ferme
Réponse négative	<ul style="list-style-type: none">- L'école n'a plus de place- L'école n'a plus de place, propose une liste d'attente sans garantie- L'école indique que la demande est mal à propos (l'école va fermer, la classe demandée n'est pas offerte, etc.).- L'école refuse en invoquant un motif religieux.- L'école refuse en invoquant un motif linguistique (basque, breton, etc.)

2. Résultats

Nous présentons ci-dessous les principaux résultats de l'expérience contrôlée.

Comparons tout d'abord les taux de réponse aux messages envoyés par chacun des deux pères, en moyenne sur l'ensemble des établissements. Lorsqu'un père issu de l'immigration envoie un court message pour solliciter l'inscription de son enfant dans un établissement privé, avec 67% de chances il ne reçoit pas aucune réponse, avec 24% de chances cette réponse est plutôt favorable mais implique des démarches supplémentaires pouvant aboutir au final à la non inscription, avec 4% de chances la réponse est en revanche explicitement négative et enfin, avec 4% de chances, il s'agit d'une réponse positive ferme. Le père d'origine française a également une forte probabilité de non réponse de la part de l'établissement, mais avec une probabilité plus faible (55% de chances), il est concerné de la même façon par un risque de réponse explicitement négative (4% de chances), mais bénéficie plus fréquemment d'une réponse plutôt favorable (32% de chances) ou d'une réponse positive ferme (8%). Les deux pères sont donc confrontés dans la majorité des cas à une non réponse des établissements, mais cette situation est significativement plus fréquente pour le père issu de l'immigration (écart de 11 points de pourcentage dans les écoles élémentaires et 16 points dans les collèges).

Tableau 2 : Taux de réponse selon l'origine du père fictif

Pourcentages (%)	Père d'origine maghrébine (1)	Père d'origine française (2)	Ecart (1)-(2)	Probabilité critique du test d'égalité
Ensemble des établissements (N=4269)				
Pas de réponse	67,56	55,05	12,51	0,00
Réponse négative	4,15	4,45	-0,30	0,49
Réponse plutôt positive	23,87	32,12	-8,25	0,00
Réponse positive ferme	4,43	8,36	-3,94	0,00
Ensemble des écoles élémentaires (N=3023)				
Pas de réponse	71,65	60,70	10,95	0,00
Réponse négative	3,57	3,54	0,03	0,94
Réponse plutôt positive	19,12	25,74	-6,62	0,00
Réponse positive ferme	5,66	10,02	-4,37	0,00
Ensemble des collèges (N=1246)				
Pas de réponse	57,62	41,33	16,29	0,00
Réponse négative	5,54	6,66	-1,12	0,24
Réponse plutôt positive	35,39	47,59	-12,20	0,00
Réponse positive ferme	1,44	4,33	-2,89	0,00

Remarque: les écarts statistiquement significatifs au seuil de 5% sont représentés en gras.

Source : Données du testing

Nous comparons à présent simultanément les suites données aux deux messages des pères fictifs.

Un écart de taux de réponse important en défaveur du père d'origine maghrébine, quelle que soit cette réponse

La sélection, parfois discriminatoire, se manifeste plus fréquemment par une absence de réponse au père qui sollicite une inscription. De façon générale, on constate en effet un relativement faible taux de réponse des établissements (Tableau 3). Globalement, seulement un établissement sur deux a répondu au message du père portant un nom à consonance française (45% des cas) ; cette proportion s'élève à 32% pour le père ayant un nom à consonance maghrébine. Ces taux de réponse sont plus faibles pour les écoles élémentaires (respectivement 40 et 28%) que pour les collèges (58 et 42%). L'écart entre les taux de réponse aux deux pères fictifs apparaît donc plus marqué dans les collèges, alors même que ces derniers répondent plus fréquemment que les écoles élémentaires aux messages envoyés par les pères.

Tableau 3 : Taux de réponse des établissements scolaires

Ensemble des établissements (N=4269)	Ensemble des établissements (N=4269)				Élémentaire (N=3023)				Collège (N=1246)			
	%	sd.	Intervalle de confiance (IC)		%	sd.	Intervalle de confiance (IC)		%	sd.	Intervalle de confiance (IC)	
			Borne inf	Borne sup			Borne inf	Borne sup			Borne inf	Borne sup
Deux non réponses	50,3	0,8	48,8	51,8	55,8	0,9	54,0	57,6	37,0	1,4	34,3	39,7
Deux réponses	27,7	0,7	26,4	29,1	23,5	0,8	21,9	25,0	38,0	1,4	35,4	40,7
Réponse au français mais pas au maghrébin	17,2	0,6	16,1	18,3	15,8	0,7	14,5	17,1	20,6	1,1	18,3	22,8
Réponse au maghrébin mais pas au français	4,8	0,6	4,1	5,4	4,9	0,4	4,2	5,7	4,4	0,6	3,3	5,6
Total	100				100				100			

Remarque: sd. correspond à l'écart-type de l'estimateur et IC à son intervalle de confiance de niveau 5%.

Source : Données du testing

Plusieurs raisons peuvent expliquer qu'une proportion non négligeable d'établissements ne réponde pas au message d'un parent sollicitant des informations pour inscrire son enfant. Il est possible que la plateforme du ministère de l'Éducation Nationale qui met en relation les parents avec les établissements subissent des dysfonctionnements techniques.² Dans ce cas, l'établissement ne reçoit pas les messages et ne peut, de fait, pas y répondre. Pour autant, plusieurs éléments suggèrent que si cette possibilité ne peut être totalement écartée, elle ne peut pas, à elle seule, justifier l'importance du taux de non réponse que subissent les deux pères fictifs. D'une part, nous observons que les établissements qui ne répondent à aucun des deux pères ou qui répondent à un seul des deux ont des caractéristiques communes particulières ; or si des dysfonctionnements techniques existent, ils doivent *a priori* être

² Nous avons éliminé de l'échantillon tous les établissements pour lesquels un message d'erreur automatique a été reçu par les deux pères fictifs ou l'un des deux. Nous considérons donc comme non réponse, tous les cas qui n'ont donné lieu à aucune réponse de l'établissement et à aucun message automatique d'erreur.

distribués aléatoirement parmi l'ensemble des établissements. D'autre part, il est possible que les établissements scolaires privés soient confrontés à de nombreuses demandes similaires, les incitant à sélectionner sur la façon dont les parents les sollicitent. Une non-réponse pourrait alors être la manifestation d'une sélection, les établissements privilégiant peut-être, s'il leur reste des places disponibles, un contact direct, en face à face, avec les familles. Dans ce cas, la procédure préconisée qui consiste à envoyer un message depuis la plateforme du site du Ministère de l'Education Nationale est inefficace.³

Les établissements qui ne répondent à aucun des deux pères présentent plusieurs caractéristiques communes (Annexe B, Tableau B1). Ces établissements sont dans une plus forte proportion des écoles élémentaires et des établissements signalant plus souvent une identité linguistique ou religieuse particulière (établissement de confession juive ou protestante ou encore pratiquant l'occitan, le basque, le breton ou l'anglais). Par ailleurs, les caractéristiques moyennes des communes dans lesquelles sont le plus souvent localisés ces établissements tendent à différer de celles de leur département. En effet, ces établissements sont plus souvent situés dans des communes plutôt rurales et marquées par une dispersion sociale un peu plus forte, alors que parallèlement, ils appartiennent plus fréquemment à un département moins rural, caractérisé par un taux d'immigration et une proportion de cadres un peu plus élevés et une proportion d'élèves scolarisés dans le privé un peu plus faible.

Considérons à présent les établissements qui n'ont répondu qu'au père fictif portant un nom à consonance française. L'écart de taux de réponse en défaveur du père fictif signalant une origine maghrébine, de l'ordre de 13 points de pourcentage, suggère l'existence d'une discrimination liée à l'origine supposée. En effet, aucun élément ne distingue les deux sollicitations au stade des premiers messages envoyés par les pères (dossier scolaire, classe demandée, problème de discipline dans le précédent établissement, etc.). Là encore, l'importance de cet écart ne peut être liée au seul dysfonctionnement de la plateforme de mise en relation du Ministère, car dans ce cas, étant donné la taille importante de notre échantillon, il aurait dû affecter aléatoirement les deux pères dans les mêmes proportions. Les caractéristiques communes qui caractérisent ces établissements sont reportées en Annexe B, Tableau B2. Les communes dans lesquelles sont localisés ces établissements présentent une proportion un peu plus faible d'immigrés ; ce sont également plus fréquemment des établissements

³ Une autre explication tiendrait à la détection de l'expérience par les établissements. Ce risque ne peut jamais être totalement écarté. Toutefois, une non-réponse aux deux pères concerne la moitié des cas, alors même que pour ces établissements, une fois sur deux, le message du père signalant une origine française a été envoyé plusieurs jours avant celui du père signalant une origine maghrébine. Si le message du second pouvait attirer l'attention car considéré comme peu usuel, celui du premier n'aurait dû susciter aucune suspicion et donné lieu à une réponse, or tel n'a très souvent pas été le cas.

situés dans des départements un peu plus ruraux, dans lesquels la part des élèves scolarisés dans le privé est plus élevée et dans lesquels la part des cadres dans la population est un peu plus faible.

Peu de caractéristiques communes distinguent en revanche les 204 établissements qui n'ont répondu qu'au père fictif portant un nom à consonance maghrébine (Annexe B, Tableau B3). Parmi ces caractéristiques figurent une localisation dans un département dans lequel le taux de chômage et la part d'employés dans la population sont plus faibles.

Une faible proportion de réponses négatives comparable pour les deux pères fictifs dans les établissements qui répondent aux deux pères...

Considérons dans un premier temps les établissements qui ont répondu aux deux pères fictifs et comparons les réponses qui leur ont été envoyées.

Le Tableau 4 présente la distribution des réponses. Pourvu que l'établissement ait répondu aux deux pères fictifs, la proportion de réponses négatives est faible et comparable pour les deux pères fictifs (de l'ordre de 10% pour le père signalant une origine française et 12% pour celui signalant une origine maghrébine).

Tableau 4 : Distribution des réponses négatives parmi les établissements ayant répondu aux deux pères fictifs

Ensemble des établissements ayant répondu aux deux pères fictifs (N=1183)	Ensemble (N=1183)				Ecole Élémentaire (N=709)				Collège (N=474)			
	%	sd.	Intervalle de confiance (IC)		%	sd.	Intervalle de confiance (IC)		%	sd.	Intervalle de confiance (IC)	
			Borne inf	Borne sup			Borne inf	Borne sup			Borne inf	Borne sup
Deux réponses négatives	9,81	0,9	8,1	11,5	9,59	1,1	7,4	11,8	10,13	1,4	7,4	12,8
Aucune réponse négative	86,98	1,0	85,1	88,9	86,46	1,3	83,9	89,0	87,76	1,5	84,8	90,7
Réponse négative au père d'origine maghrébine mais pas au père d'origine française	2,45	0,5	1,6	3,3	2,96	0,6	1,7	4,2	1,69	0,6	0,5	2,9
Réponse négative au père d'origine française mais pas au père d'origine maghrébine	0,76	0,3	0,3	1,3	0,99	0,4	0,3	1,7	0,42	0,3	0,0	1,0
Total	100				100				100			

Remarque: sd. correspond à l'écart-type de l'estimateur et IC à son intervalle de confiance de niveau 5%.

Source : Données du testing

Examinons les caractéristiques particulières des établissements qui, parmi ceux qui ont adressé une réponse aux deux pères fictifs, n'ont répondu négativement qu'au père signalant une origine

maghrébine (Annexe B, Tableau B4). Ces établissements ne sont qu'au nombre de 29 ; toutefois, quelques caractéristiques les distinguent des autres établissements. Ils sont plus fréquemment situés dans des communes un peu moins rurales et un peu plus aisées dans lesquelles la part de la population issue de l'immigration et la proportion de cadres sont plus élevées. Ils se situent dans des départements qui présentent ces mêmes caractéristiques et une proportion un peu plus faible d'élèves scolarisés dans l'enseignement privé.

... toutefois plus importante pour le père issu de l'immigration dans les établissements qui ne répondent qu'à l'un des deux pères

Examinons à présent les réponses reçues des établissements qui n'ont répondu qu'à un seul des deux pères fictifs (dans 17% des cas, l'établissement n'a répondu qu'au père d'origine française, dans 5% des cas seulement au père d'origine maghrébine). Dans la plupart des cas, la réponse n'a pas été négative pour le père qui a été le seul à recevoir une réponse (Tableau 5). Mais tel n'est pas toujours le cas, parfois, cette seule réponse correspond à une réponse négative et nous constatons cette fois un écart significatif en défaveur du père d'origine maghrébine. En effet, lorsque l'établissement n'a répondu qu'au père d'origine française, cette réponse était négative dans 9% des cas, alors que cette proportion est de 15% dans les situations où seul le père d'origine maghrébine a reçu une réponse. Cet écart qui s'élève donc globalement à 7 points de pourcentage apparaît plus marqué dans les collèges (11 points de pourcentage) que dans les écoles élémentaires (6 points de pourcentage).

Tableau 5 : Taux de réponse négative des établissements qui n'ont répondu qu'à un seul des deux pères fictifs

Etablissements n'ayant répondu qu'à un seul des deux pères fictifs (N=938)	Ensemble (N=938)				Ecole élémentaire (N=627)				Collège (N=311)			
	%	sd.	Intervalle de confiance (IC)		%	sd.	Intervalle de confiance (IC)		%	sd.	Intervalle de confiance (IC)	
			Borne inf	Borne sup			Borne inf	Borne sup			Borne inf	Borne sup
Réponse négative au père d'origine maghrébine (1)	15,69	2,55	10,70	20,68	12,75	0,03	0,07	0,18	23,64	0,06	0,12	0,35
Réponse négative au père d'origine française (2)	8,86	1,05	6,80	10,91	6,69	0,01	0,04	0,09	12,89	0,02	0,09	0,17
Ecart (1)-(2)	6,83				6,06				10,75			
Significativité (probabilité critique)	0,00				0,02				0,04			

Remarque: sd. correspond à l'écart-type de l'estimateur et IC à son intervalle de confiance de niveau 5%; les écarts statistiquement significatifs au seuil de 5% sont représentés en gras.

Source : Données du testing

Une faible proportion de réponses positives fermes, en particulier pour le père issu de l'immigration

Considérons à présent les établissements qui ont répondu aux deux pères fictifs et pour lesquels ces réponses n'étaient pas négatives. Nous montrons que le contenu de ces réponses varie selon le père

auquel s'adresse le message.⁴ En particulier, le père qui signale une origine maghrébine. Dans 22% des cas, le père d'origine française reçoit une réponse positive ferme, le père qui signale une origine maghrébine dans seulement 15% des cas. Le plus souvent, lorsque le père d'origine maghrébine reçoit une réponse positive ferme, l'établissement a envoyé la même réponse au père d'origine française (Tableau 6).

Tableau 6 : Distribution des réponses positives fermes parmi les établissements n'ayant répondu négativement à aucun des deux pères fictifs

Ensemble des établissements n'ayant répondu négativement à aucun des deux pères fictifs (N=1029)	Ensemble des établissements (N=1029)				Ecole élémentaire (N=613)				Collège (N=416)			
	%	sd.	Intervalle de confiance (IC)		%	sd.	Intervalle de confiance (IC)		%	sd.	Intervalle de confiance (IC)	
			Borne inf	Borne sup			Borne inf	Borne sup			Borne inf	
Réponse positive ferme au père d'origine française seulement	8,94	0,89	7,2	10,7	11,09	1,27	8,6	13,6	5,77	1,14	3,5	8,0
Réponse positive ferme au père d'origine maghrébine seulement	1,65	0,40	0,9	2,4	2,45	0,62	1,2	3,7	0,48	0,34	0,0	1,2
Deux réponses positives fermes	13,61	1,07	11,5	15,7	20,72	1,64	17,5	23,9	3,13	0,85	1,5	4,8
Aucune réponse positive ferme	75,80	1,34	73,2	78,4	65,74	1,92	62,0	69,5	90,63	1,43	87,8	93,4
Total	100				100				100			

Remarque: sd. correspond à l'écart-type de l'estimateur et IC à son intervalle de confiance de niveau 5%

Source : Données du testing

Parmi les réponses non négatives, les réponses positives fermes constituent une minorité des cas. Si l'on considère les établissements qui ont envoyé une réponse non négative aux deux pères fictifs, la réponse la plus fréquente pour les deux pères est la proposition d'un rendez vous avec le chef d'établissement, dans une proportion significativement plus importante pour le père issu de l'immigration (Tableau 7). En revanche, les cas de réponses positives fermes sont significativement plus fréquents pour le père d'origine française que pour les pères d'origine maghrébine (écart de 7 points de pourcentage).

⁴ Rappelons que nous considérons qu'une réponse non négative admet 5 modalités distinctes présentées dans le Tableau 1. La réponse positive ferme constitue l'une de ces modalités. Les autres types de réponse non négative impliquent un rendez-vous, l'examen du dossier scolaire de l'élève, etc.

**Tableau 7 : Contenu des réponses des établissements
n'ayant répondu négativement à aucun des deux pères fictifs**

Ensemble des établissements n'ayant répondu négativement à aucun des deux pères fictifs (N=1029)	Réponse non négative au père d'origine maghrébine (1)	Réponse non négative au père d'origine française (2)	Ecart (1)-(2)	Probabilité critique du test d'égalité
Ensemble des établissements (N=1029)				
Mise sur liste d'attente	2,92	2,24	0,68	0,33
Envoi d'un dossier qui sera examiné	5,45	5,54	-0,09	0,92
Demande d'informations supplémentaires	15,58	14,38	1,20	0,46
Réponse positive ferme	15,29	22,55	-7,26	0,00
Rendez-vous avec la direction	60,56	55,30	5,26	0,02
Ensemble des écoles élémentaires (N=613)				
Mise sur liste d'attente	2,61	2,28	0,33	0,71
Envoi d'un dossier qui sera examiné	3,43	3,10	0,33	0,75
Demande d'informations supplémentaires	8,48	8,16	0,33	0,84
Réponse positive ferme	23,16	31,81	-8,65	0,00
Rendez-vous avec la direction	62,15	54,65	7,50	0,01
Ensemble des collèges (N=416)				
Mise sur liste d'attente	3,37	2,16	1,20	0,29
Envoi d'un dossier qui sera examiné	8,41	9,13	-0,72	0,71
Demande d'informations supplémentaires	25,96	23,56	2,40	0,42
Réponse positive ferme	3,61	8,89	-5,29	0,00
Rendez-vous avec la direction	57,93	56,25	1,68	0,62

Remarque: les écarts statistiquement significatifs au seuil de 5% sont représentés en gras.

Source : Données du testing

Parmi les établissements qui envoient une réponse non négative aux deux pères fictifs, ceux qui donnent une réponse positive ferme au père d'origine française et une réponse différente au père issu de l'immigration présentent des caractéristiques particulières (Annexe B, Tableau B5). Il s'agit plus souvent d'écoles élémentaires et de réponses adressées aux parents par le directeur d'établissement lui-même. Ces établissements sont plus fréquemment localisés dans une commune et un département dans lesquels le taux d'immigration est plus faible, et la part des élèves scolarisés dans le privé est plus élevée.

Remarquons enfin que l'implantation départementale de l'enseignement privé, identifiée par la part des élèves scolarisés dans le privé, a un effet sur le comportement des établissements (Tableau 8). Les résultats suggèrent *a priori* une plus forte sélection des élèves par les établissements lorsqu'ils sont localisés dans un département à faible implantation du privé. Ce résultat tend à valider les observations de Valdenaire (2007) selon lesquelles lorsque la concentration en établissements privés augmente sur le territoire, la composition socio-économique de ces établissements se rapproche de celle des établissements publics. Nous trouvons que d'une part, parmi les établissements qui répondent aux deux pères fictifs, ceux qui sont situés dans un tel département envoient moins souvent que les autres deux

réponses non négatives mais aussi plus fréquemment deux réponses négatives. D'autre part, parmi les établissements qui n'ont répondu négativement à aucun des deux pères fictifs, les établissements localisés dans ce type de département envoient moins fréquemment deux réponses positives fermes. Pour autant, si la sélection systématique qui affecte aussi bien le père issu de l'immigration que celui d'origine française, apparaît moins importante dans les établissements situés dans des départements à forte implantation du privé, leurs pratiques vis-à-vis de la discrimination apparaît plus ambiguës. Parmi les établissements qui répondent aux deux pères fictifs, une réponse négative au seul père issu de l'immigration est moins fréquente dans les établissements situés dans ce type de département. Mais lorsqu'ils ne répondent pas négativement aux deux pères, ces établissements fournissent plus fréquemment une réponse positive ferme au père d'origine française.

Tableau 8 : Taux de réponse des établissements selon l'implantation de l'enseignement privé dans leur département

Implantation départementale des établissements privés (Quartiles) (part des élèves du département qui sont scolarisés dans l'enseignement privé)	Q1	Q2	Q3	Q4	Ecart (1)-(4)	Probabilité critique du test d'égalité
Ensemble des établissements (N=4269)						
Deux non réponses	49,86	54,67	48,86	47,91	1,95	0,37
Deux réponses	29,09	26,38	26,21	29,19	-0,10	0,96
Réponse au père d'origine française mais pas au père d'origine maghrébine	17,29	15,33	17,08	19,11	-1,82	0,28
Réponse au père d'origine maghrébine mais pas à celui d'origine française	3,75	3,62	7,85	3,78	-0,03	0,97
Etablissements ayant répondu aux deux pères fictifs (N=1183)						
Aucune réponse négative	80,82	80,51	89,90	96,68	-15,86	0,00
Deux réponses négatives	16,04	13,36	6,97	2,66	13,38	0,00
Réponse négative au père d'origine française mais pas à celui d'origine maghrébine	0,94	1,08	0,70	0,33	0,61	0,34
Réponse négative au père d'origine maghrébine mais pas à celui d'origine française	2,20	5,05	2,44	0,33	1,87	0,04
Etablissements n'ayant répondu négativement à aucun des deux pères fictifs (N=1029)						
Aucune réponse positive ferme	85,99	85,65	75,58	59,45	26,54	0,00
Deux réponses positives fermes	8,56	4,93	15,12	23,37	-14,81	0,00
Réponse positive ferme au père d'origine française mais pas à celui d'origine maghrébine	5,45	8,97	7,75	13,06	-7,61	0,00
Réponse positive ferme au père d'origine maghrébine mais pas à celui d'origine française	0,00	0,45	1,55	4,12	-4,12	0,00

Remarque: les écarts statistiquement significatifs au seuil de 5% sont représentés en gras.

Source : Données du testing

Conclusion

Entre mars et juin 2011, nous avons examiné la discrimination liée à l'origine supposée des parents, à l'entrée de 4 269 établissements privés répartis sur l'ensemble du territoire. Nous avons construit de toutes pièces les identités de deux pères fictifs, l'un portant un prénom et un nom à consonance française, l'autre à consonance maghrébine. A quelques jours d'intervalle, ces deux pères fictifs ont adressé un court message à chacun de ces établissements pour obtenir plus d'informations en vue d'y inscrire leur enfant à la rentrée suivante. Nous avons ensuite comparé les suites données à ces messages par ces établissements. Cette comparaison nous permet de rendre compte de la discrimination à l'entrée de l'enseignement privé, dans la mesure où le protocole expérimental de cette expérience contrôlée nous permet de neutraliser parfaitement les deux autres facteurs potentiellement explicatifs de l'inégal accès à ces établissements : l'auto-sélection des parents et l'hétérogénéité des demandes d'inscription.

Nos résultats mettent en évidence l'existence d'une discrimination. Premièrement, la discrimination se manifeste par l'absence même de réponse de l'établissement au message des parents. Si les deux pères fictifs sont concernés par cette situation dans une forte proportion, le père issu de l'immigration l'est plus fréquemment. Deuxièmement, les établissements qui répondent au message de sollicitation, envoient un peu plus fréquemment une réponse négative au père issu de l'immigration. Enfin, les établissements qui répondent au message et n'adressent pas de réponse négative envoient moins souvent une réponse positive ferme au père issu de l'immigration, celui-ci sera plus souvent concerné par la proposition d'un rendez-vous que le père d'origine française.

Bibliographie

Ahmed, A. L. Andersson et M. Hammarstedt (2009), Ethnic Discrimination in the Market Place of Small Business Transfers, *Economics Bulletin*, 29 (4)

<http://www.accessecon.com/Pubs/EB/2009/Volume29/EB-09-V29-I4-P293.pdf>

Héran, F. (1996). Ecole publique, école privée : qui peut choisir ?, *Economie et statistique*, 293, p. 17-39.

Langouët, G. et A. Léger (1991), *Public ou privé ? Trajectoires et Réussite scolaire*, Editions Publidix, Paris.

Langouët, G. et A. Léger (1997), *Le choix des familles : école publique ou école privée*, Éditions Fabert, Paris.

Nauze-Fichet, E. (2004) « Que sait-on des différences entre public et privé ? ». *Education et Formation*, 69, p. 15-22.

Toulemonde, B. (2003), *Le système éducatif en France*, La Documentation Française, Paris.

Valdenaire, M. (2011), *Essais en Economie de l'Education*, Thèse de Doctorat-EDHESS.

ANNEXE A : Eléments de protocole

Nous reportons ci-dessous un exemple de messages envoyés par les deux pères fictifs à une même école élémentaire privée à quelques jours d'intervalle. Ces messages ont été modifiés à la marge en cours d'expérience pour limiter les risques de détection de l'expérience.

Message du père fictif signalant une origine française

Bonjour,

Je souhaiterais inscrire mon fils Pierre dans votre établissement en classe de CE2 à la rentrée prochaine. Pouvez-vous m'indiquer si c'est possible ?

En vous remerciant par avance,

Bien cordialement,

Jean BERNARD

Message du père fictif signalant une origine maghrébine

Madame, Monsieur,

Je voudrais que mon fils Youssuf intègre votre établissement en septembre prochain. Il sera en CE2.

Je vous remercie par avance de m'indiquer s'il y a des possibilités d'inscription.

Très cordialement,

Mohamed BENCHARGUI

Les prénoms et noms des pères fictifs et de leur enfant, ainsi que les classes demandées ont également été modifiés en cours d'expérience. Nous reportons ci-dessous l'ensemble de des combinaisons qui ont été utilisées.

Tableau A1 : Combinaisons d'identités des familles fictives et des classes demandées

Père origine Française	Fils Élémentaire	Fils Collège	Père origine maghrébine	Fils Élémentaire	Fils Collège	Classe élémentaire	Classe collège
Pierre DUBOIS	Philippe	Marc	Mohamed MOKRAOUI	Farid	Rachid	CE2	4
Jean BERNARD	Pierre	Paul	Mohamed BENCHARGUI	Youssuf	Ahmed	CE2	4
Olivier MERCIER	Nicolas	Quentin	Abdel BEN KAROUBA	Hicham	Khalad	CE1	5
Stéphane MORIN	Antoine	Louis	Mohamed BOUMLAIK	Youssef	Osman	CE2	4
Thomas HENRY	Cyrille	Clément	Tarik EL BOUDALI	Abdoulhakim	Chaouki	CE2	4
Denis GUERIN	Valentin	Alexis	Cherif M'BAREK	Boualen	Ossama	CM1	5
François CHEVALIER	Julien	Florian	Toufik MEHDAOUI	Karim	Safir	CE2	4
Marc ROUSSEL	Florent	Mathieu	Abdel Jalil MOHAMAD	Samir	Mehdi	CE1	5
Laurent PERRIN	Benjamin	Anthony	Hussein RAJABI	Selim	Nadir	CE2	4
Frederic CLEMENT	Baptiste	Benoît	Noureddine SAID	Nasser	Assef	CM1	4
Patrick GAUTHIER	Thomas	Guillaume	Sofien ABDELMALEK	Mourad	Safi	CE2	4
Thierry LEGRAND	Alexandre	Maxime	Abdel AZZABOU	Serhat	Jaouad	CE2	4

ANNEXE B : Résultats

Tableau B1 : Caractéristiques des établissements qui ne répondent à aucun des deux pères fictifs

Ensemble des établissements (N=4269)	Aucune réponse (1)	Référence: autres situations (2)	Ecart (1)-(2)	Probabilité critique du test d'égalité
Nombre d'établissements	2148	2121		
Caractéristiques liées aux modalités de testing				
Collège (%)	21,46	37,01	-15,55	0,000
Etablissement privé laïque (%)	0,00	1,79	-1,79	0,000
Message du père d'origine française envoyé en 1er (%)	49,72	54,36	-4,64	0,002
Caractéristiques socio-démographiques de la commune de l'établissement				
Taux d'immigration (%)	5,79	5,54	0,25	0,139
Taux de chômage (%)	10,37	10,55	-0,18	0,174
Non diplômés (%)	38,69	38,68	0,01	0,959
Agriculteurs (%)	2,75	2,33	0,42	0,001
Artisans (%)	6,18	6,25	-0,07	0,417
Cadres (%)	13,43	13,16	0,28	0,348
Professions Intermédiaires (%)	22,92	23,16	-0,24	0,112
Employés (%)	28,48	28,84	-0,36	0,019
Ouvriers (%)	26,23	26,26	-0,03	0,922
Variance des PCS	144,52	140,95	3,56	0,010
Retraités (%)	28,35	28,74	-0,39	0,102
Revenu fiscal ménages (euros)	22691	22255	436	0,058
Caractéristiques socio-démographiques du département de l'établissement				
Taux d'immigration (%)	6,08	5,69	0,39	0,005
Scolarité secteur privé (% élèves)	25,37	26,59	-1,22	0,001
Niveau de vie médian (euros)	19225	19116	109	0,022
Indice de Gini (Niv. de vie med.)	2,84E-01	2,81E-01	3,17E-03	0,000
Taux de chômage (%)	9,23	9,18	0,05	0,366
Agriculteurs (%)	2,24	2,41	-0,17	0,002
Artisans (%)	5,96	6,07	-0,11	0,007
Cadres (%)	14,14	13,50	0,64	0,001
Prof. Intermédiaires (%)	24,17	24,17	3,80E-04	0,994
Employés (%)	28,74	28,62	0,12	0,056
Ouvriers (%)	24,75	25,25	-0,49	0,002
Variance des PCS	114,54	112,01	2,53	0,000
Retraités (%)	27,52	27,94	-0,42	0,003
Part de variance totale expliquée (modèle de probabilité linéaire, R2)	7,35%			

Lecture: le taux d'immigration est de 5.79 % en moyenne dans les communes dont les établissements ne répondent à aucun des deux pères fictifs.

Remarque: les écarts statistiquement significatifs au seuil de 5% sont représentés en gras.

Sources : Données du testing appariées avec des données INSEE :

Pour les données communales :

http://www.insee.fr/fr/bases-de-donnees/default.asp?page=statistiques-locales/donnees-detaillees_tableau.htm

Pour les données départementales :

http://www.insee.fr/fr/bases-de-donnees/default.asp?page=statistiques-locales/tableaux_comparatifs_table.htm

Tableau B2 : Caractéristiques des établissements qui ne répondent qu'au père fictif portant un nom à consonance française

Ensemble des établissements (N=4269)	Réponse au père d'origine française mais pas au père d'origine maghrébine (1)	Référence: autres situations (2)	Ecart (1)-(2)	Probabilité critique du test d'égalité
Nombre d'établissements	734	3535		
Caractéristiques liées aux modalités de l'expérience contrôlée				
Collège (%)	34,88	28,01	6,87	0,000
Etablissement privé laïque (%)	1,23	0,82	0,41	0,287
Message du père d'origine française envoyé en 1er (%)	56,40	51,12	5,29	0,009
Caractéristiques socio-démographiques de la commune de l'établissement				
Taux d'immigration (%)	5,29	5,74	-0,45	0,043
Taux de chômage (%)	10,43	10,46	-0,03	0,860
Non diplômés (%)	39,04	38,61	0,43	0,236
Agriculteurs (%)	2,56	2,53	0,03	0,872
Artisans (%)				
Cadres (%)	12,69	13,42	-0,73	0,063
Professions Intermédiaires (%)	22,97	23,06	-0,08	0,689
Employés (%)	28,86	28,62	0,24	0,236
Ouvriers (%)	26,60	26,17	0,43	0,267
Variance des PCS	141,36	143,03	-1,68	0,359
Retraités (%)	29,33	28,38	0,95	0,002
Revenu fiscal ménages (euros)	22022	22569	-547	0,072
Caractéristiques socio-démographiques du département de l'établissement				
Taux d'immigration (%)	5,61	5,94	-0,33	0,067
Scolarité secteur privé (% élèves)	27,03	25,75	1,28	0,011
Niveau de vie médian (euros)	19080	19190	-110	0,082
Indice de Gini (Niv. de vie médian)	2,79E-01	2,83E-01	-0,35%	0,002
Taux de chômage (%)	9,15	9,22	-0,08	0,300
Agriculteurs (%)	2,51	2,29	0,22	0,002
Artisans (%)	6,08	6,00	0,08	0,123
Cadres (%)	13,29	13,93	-0,64	0,017
Prof. Intermédiaires (%)	24,11	24,18	-0,07	0,367
Employés (%)	28,78	28,66	0,12	0,159
Ouvriers (%)	25,23	24,95	0,29	0,170
Variance des PCS	111,36	113,69	-2,33	0,011
Retraités (%)	28,11	27,65	0,46	0,014
Part de variance totale expliquée (modèle de probabilité linéaire, R2)	1,51%			

Lecture: le taux d'immigration est de 5.29 % en moyenne dans les communes dont les établissements répondent au père signalant une origine française mais pas au père signalant une origine maghrébine.

Remarque: les écarts statistiquement significatifs au seuil de 5% sont représentés en gras.

Sources : Données du testing appariées avec des données INSEE :

Pour les données communales :

http://www.insee.fr/fr/bases-de-donnees/default.asp?page=statistiques-locales/donnees-detaillees_tableau.htm

Pour les données départementales :

http://www.insee.fr/fr/bases-de-donnees/default.asp?page=statistiques-locales/tableaux_comparatifs_table.htm

Tableau B3 : Caractéristiques des établissements qui ne répondent qu'au père fictif portant un nom à consonance maghrébine

Ensemble des établissements (N=4269)	Réponse au père d'origine maghrébine mais pas au père d'origine française (1)	Référence: autres situations (2)	Ecart (1)-(2)	Probabilité critique du test d'égalité
Nombre d'établissements	204	4065		
Caractéristiques liées aux modalités de l'expérience contrôlée				
Collège (%)	26,96	29,30	-2,34	0,474
Etablissement privé laïque (%)	0,49	0,91	-0,42	0,533
Message du père d'origine française envoyé en 1er (%)	50,00	52,13	-2,13	0,553
Caractéristiques socio-démographiques de la commune de l'établissement				
Taux d'immigration (%)	5,34	5,68	-0,34	0,394
Taux de chômage (%)	10,07	10,48	-0,41	0,187
Non diplômés (%)	37,55	38,74	-1,19	0,063
Agriculteurs (%)	2,83	2,52	0,31	0,305
Artisans (%)				
Cadres (%)	13,22	13,30	-0,08	0,912
Professions Intermédiaires (%)	23,33	23,03	0,30	0,401
Employés (%)	28,66	28,66	0,00	0,993
Ouvriers (%)	25,77	26,27	-0,51	0,460
Variance des PCS	138,42	142,96	-4,55	0,159
Retraités (%)	27,91	28,58	-0,67	0,230
Revenu fiscal ménages (euros)	22764	22460	304	0,572
Caractéristiques socio-démographiques du département de l'établissement				
Taux d'immigration (%)	0,06	0,06	0,00	0,212
Scolarité secteur privé (% élèves)	27,61	25,89	1,72	0,053
Niveau de vie médian (euros)	19280	19165	115	0,304
Indice de Gini (Niv. de vie med.)	2,83E-01	2,82E-01	6,72E-04	0,741
Taux de chômage (%)	8,86	9,23	-0,37	0,004
Agriculteurs (%)	2,49	2,32	0,18	0,164
Artisans (%)	6,13	6,00	0,12	0,196
Cadres (%)	14,17	13,80	0,37	0,438
Prof. Intermédiaires (%)	24,32	24,16	0,16	0,214
Employés (%)	28,21	28,70	-0,49	0,001
Ouvriers (%)	24,67	25,01	-0,34	0,356
Variance des PCS	109,61	113,47	-3,86	0,017
Retraités (%)	27,63	27,73	-0,10	0,754
Part de variance totale expliquée (modèle de probabilité linéaire, R2)	1,45%			

Lecture: le taux d'immigration est de 5.34 % en moyenne dans les communes dont les établissements répondent au père fictif signalant une origine maghrébine mais pas au père fictif signalant une origine française.

Remarque: les écarts statistiquement significatifs au seuil de 5% sont représentés en gras.

Sources : Données du testing appariées avec des données INSEE :

Pour les données communales :

http://www.insee.fr/fr/bases-de-donnees/default.asp?page=statistiques-locales/donnees-detaillees_tableau.htm

Pour les données départementales :

http://www.insee.fr/fr/bases-de-donnees/default.asp?page=statistiques-locales/tableaux_comparatifs_table.htm

Tableau B4 : Caractéristiques des établissements qui ne répondent négativement qu'au père portant un nom à consonance maghrébine

Ensemble des établissements ayant répondu aux deux pères fictifs (N=1183)	Réponse négative au père d'origine maghrébine mais pas à celui d'origine française (1)	Référence: autres situations (2)	Ecart (1)-(2)	Probabilité critique du test d'égalité
Nombre d'établissements	29	1154		
Caractéristiques liées aux modalités de testing				
Collège (%)	27,59	40,38	-12,80	0,165
Etablissement privé laïque (%)	0,00	2,43	-2,43	0,396
Message du père d'origine française envoyé en 1er (%)	62,07	53,64	8,43	0,369
Répondant chef d'établissement (%)	68,97	67,16	1,81	0,838
Répondant homme (%)	20,69	24,87	-4,18	0,607
Caractéristiques socio-démographiques de la commune de l'établissement				
Taux d'immigration (%)	8,37	5,66	2,71	0,007
Taux de chômage (%)	11,18	10,69	0,48	0,545
Non diplômés (%)	35,75	38,72	-2,98	0,079
Agriculteurs (%)	0,73	2,13	-1,40	0,031
Artisans (%)	5,70	6,23	-0,54	0,297
Cadres (%)	18,38	13,31	5,07	0,003
Professions Intermédiaires (%)	25,56	23,20	2,37	0,010
Employés (%)	28,77	28,87	-0,10	0,912
Ouvriers (%)	20,87	26,27	-5,40	0,002
Variance des PCS	135,31	141,29	-5,98	0,464
Retraités (%)	25,51	28,59	-3,07	0,032
Revenu fiscal ménages (euros)	25715	22227	3487	0,009
Caractéristiques socio-démographiques du département de l'établissement				
Taux d'immigration (%)	8,09	5,71	2,38	0,001
Scolarité secteur privé (% élèves)	21,37	26,25	-4,88	0,041
Niveau de vie médian (euros)	19489	19100	389	0,157
Indice de Gini (Niv. de vie med.)	0,29	0,28	0,01	0,008
Taux de chômage (%)	9,80	9,25	0,55	0,100
Agriculteurs (%)	1,50	2,35	-0,86	0,007
Artisans (%)	5,84	6,05	-0,21	0,383
Cadres (%)	15,99	13,45	2,54	0,030
Prof. Intermédiaires (%)	24,94	24,15	0,79	0,018
Employés (%)	28,52	28,59	-0,07	0,851
Ouvriers (%)	23,21	25,40	-2,20	0,019
Variance des PCS	116,28	112,75	3,53	0,373
Retraités (%)	25,78	27,94	-2,16	0,008
Part de variance totale expliquée (modèle de probabilité linéaire, R2)	3,11%			

Lecture: le taux d'immigration est de 8.37 % en moyenne dans les communes dont les établissements répondent négativement au père d'origine maghrébine mais pas au père d'origine française.

Remarque: les écarts statistiquement significatifs au seuil de 5% sont représentés en gras.

Sources : Données du testing appariées avec des données INSEE :

Pour les données communales :

http://www.insee.fr/fr/bases-de-donnees/default.asp?page=statistiques-locales/donnees-detaillees_tableau.htm

Pour les données départementales :

http://www.insee.fr/fr/bases-de-donnees/default.asp?page=statistiques-locales/tableaux_comparatifs_table.htm

Tableau B5 : Caractéristiques des établissements qui donnent une réponse positive ferme au père d'origine française mais pas au père portant un nom à consonance maghrébine (parmi les établissements n'ayant répondu négativement à aucun des deux pères)

Ensemble des établissements n'ayant répondu négativement à aucun des deux pères fictifs (N=1029)	Réponse positive ferme au père d'origine française mais pas au père d'origine maghrébine (1)	Référence: autres situations (2)	Ecart (1)-(2)	Probabilité critique du test d'égalité
Nombre d'établissements	92	937		
Caractéristiques liées aux modalités de testing				
Collège (%)	26,09	41,84	-15,75	0,003
Etablissement privé laïque (%)	3,26	2,24	1,02	0,537
Message du père d'origine française envoyé en 1er (%)	60,87	53,90	6,97	0,200
Répondant chef d'établissement (%)	82,61	66,17	16,44	0,001
Répondant homme (%)	29,35	24,87	4,48	0,346
Caractéristiques socio-démographiques de la commune de l'établissement				
Taux d'immigration (%)	3,60	5,35	-1,75	0,001
Taux de chômage (%)	10,33	10,60	-0,26	0,573
Non diplômés (%)	40,19	39,15	1,04	0,285
Agriculteurs (%)	2,40	2,26	0,14	0,716
Artisans (%)	6,50	6,29	0,20	0,508
Cadres (%)	10,99	12,67	-1,68	0,067
Professions Intermédiaires (%)	22,69	23,01	-0,33	0,542
Employés (%)	29,17	28,96	0,22	0,679
Ouvriers (%)	28,25	26,80	1,45	0,135
Variance des PCS	135,12	141,46	-6,34	0,183
Retraités (%)	30,91	28,96	1,95	0,018
Revenu fiscal ménages (euros)	21389	21854	-465	0,490
Caractéristiques socio-démographiques du département de l'établissement				
Taux d'immigration (%)	4,53	5,38	-0,85	0,030
Scolarité secteur privé (% élèves)	31,39	26,58	4,82	0,001
Niveau de vie médian (euros)	18831	19000	-169	0,239
Indice de Gini (Niv. de vie med.)	0,27	0,28	-0,01	0,020
Taux de chômage (%)	9,26	9,23	0,03	0,889
Agriculteurs (%)	2,36	2,50	-0,14	0,464
Artisans (%)	6,08	6,11	-0,03	0,842
Cadres (%)	12,06	13,00	-0,94	0,125
Prof. Intermédiaires (%)	24,06	24,01	0,05	0,800
Employés (%)	28,66	28,63	0,02	0,907
Ouvriers (%)	26,78	25,75	1,03	0,038
Variance des PCS	110,58	111,91	-1,32	0,543
Retraités (%)	28,78	28,30	0,49	0,292
Part de variance totale expliquée (modèle de probabilité linéaire, R2)	4,98%			

Lecture: le taux d'immigration est de 3.60 % en moyenne dans les communes dont les établissements donnent une réponse positive ferme au père d'origine française mais pas au père issu de l'immigration

Remarque: les écarts statistiquement significatifs au seuil de 5% sont représentés en gras.

Sources : Données du testing appariées avec des données INSEE :

Pour les données communales :

http://www.insee.fr/fr/bases-de-donnees/default.asp?page=statistiques-locales/donnees-detaillees_tableau.htm

Pour les données départementales :

http://www.insee.fr/fr/bases-de-donnees/default.asp?page=statistiques-locales/tableaux_comparatifs_table.htm

13-9. Simuler les politiques locales favorisant l'accessibilité à l'emploi

Mathieu Bunel, Elisabeth Tovar

13-8. Le paradoxe des nouvelles politiques d'insertion

Jekaterina Dmitrijeva, Florent Fremigacci, Yannick L'Horty

13-7. L'emploi des seniors : un réexamen des écarts de taux d'emploi européens

Laetitia Challe

13-6. Effets de quartier, effet de département : discrimination liée au lieu de résidence et accès à l'emploi?

Pascale Petit, Mathieu Bunel, Emilia Ene Jones, Yannick L'Horty

13-5. Comment améliorer la qualité des emplois salariés exercés par les étudiants ? Les enseignements d'une expérience contrôlée

Jekaterina Dmitrijeva, Yannick L'Horty, Loïc Du Parquet, Pascale Petit

13-4. Evaluer l'efficacité d'une campagne de valorisation du bénévolat :

Les enseignements de deux expériences contrôlées sur le marché du travail

Thomas Brodaty, Céline Emond, Yannick L'Horty, Loïc Du Parquet, Pascale Petit

13-3. Les différents parcours offerts par l'Education Nationale procurent-ils les mêmes chances d'accéder à l'emploi?

Florent Fremigacci, Yannick L'Horty, Loïc du Parquet, Pascale Petit

13-2. Faut-il subventionner le permis de conduire des jeunes en difficulté d'insertion ?

Yannick L'Horty, Emmanuel Duguet, Pascale Petit, Bénédicte Rouland, Yiyi Tao

13-1. Faut-il subventionner le permis de conduire des jeunes en difficulté d'insertion ? Evaluaiion de l'expérimentation « 10 000 permis pour réussir »

Yannick L'Horty, Emmanuel Duguet, Pascale Petit, Bénédicte Rouland, Yiyi Tao

12-1. Etre meilleur Apprenti de France : Quels effets sur l'accès à l'emploi ? Les enseignements de deux expériences contrôlées sur des jeunes d'Ile-de-France

Pascale Petit, Florent Fremigacci, Loïc du Parquet, Guillaume Pierne

12-2. L'intermédiation financière dans l'analyse macroéconomique : Le défi de la crise

Eleni Iliopoulos, Thepthida Sopraseuth

12-3. Evaluer un dispositif sectoriel d'aide à l'emploi : L'exemple des hôtels cafés restaurants de 2004 à 2009

Mathieu Bunel

12-4. Evaluer les réformes des exonérations générales de cotisations sociales

Mathieu Bunel, Céline Emond, Yannick L'Horty

12-5. Discrimination à l'embauche des jeunes en Ile-de-France : un diplôme plus élevé compense-t-il une origine maghrébine ?

Emilia Ene

12-6. L'accès à l'emploi après un CAP ou un baccalauréat professionnel : Une évaluation expérimentale

Florent Fremigacci, Yannick L'Horty, Loïc du Parquet, Pascale Petit

12-7. Comment réduire la fracture spatiale ? Une application en Ile-de-France

Frédéric Gavrel, Nathalie Georges, Yannick L'Horty

12-8. Inadéquation des qualifications et fracture spatiale

Frédéric Gavrel, Nathalie Georges, Yannick L'Horty, Isabelle Lebon

12-9. Emploi et territoire : réparer les fractures

Yannick L'Horty

11-1. Les effets du lieu de résidence sur l'accès à l'emploi: Une expérience contrôlée sur des jeunes qualifiés en Ile-de-France

Yannick L'Horty, Emmanuel Duguet, Loïc du Parquet, Pascale Petit, Florent Sari

11-2. Comment développer les emplois favorables à la biodiversité en Ile-De-France ?

Jean de Beir, Céline Emond, Yannick L'Horty, Laëtitia Tuffery

11-3. Être mobile pour trouver un emploi ? Les enseignements d'une expérimentation en région parisienne

Loïc du Parquet, Emmanuel Duguet, Yannick L'Horty, Pascale Petit, Florent Sari

11-4. Ce que font les villes pour les ménages pauvres. Résultats d'une enquête nationale sur les communes de plus de 20 000 habitants

Denis Anne, Céline Emond, Yannick L'Horty

11-5. Discriminations à l'embauche des jeunes franciliens et intersectionnalité du sexe et de l'origine: Les résultats d'un testing

Pascale PETIT, Emmanuel DUGUET, Yannick L'HORTY, Loïc du PARQUET, Florent SARI

11-6. Les effets du bénévolat sur l'accès à l'emploi. Une expérience contrôlée sur des jeunes qualifiés d'Ile-de-France

Jonathan Bougard, Thomas Brodaty, Céline Emond, Yannick L'Horty, Loïc du Parquet et Pascale Petit

11-7. « 10 000 permis pour réussir ». Evaluation quantitative

Yannick L'Horty, Emmanuel Duguet, Sophie Kaltenmark, Pascale Petit

11-8. Why is there a faster return to work near the border ?

Jonathan Bougard

11-9. Evaluer l'impact d'un micro-programme social : une étude de cas expérimentale

Yannick L'Horty, Emmanuel Duguet, Pascale Petit

11-10. Les effets des aides publiques aux Hôtels Cafés Restaurants et leurs interactions : Une évaluation sur micro-données d'entreprises

Mathieu Bunel, Yannick L'Horty

11-11. Pourquoi tant de chômeurs à Paris

Yannick L'Horty, Florent Sari

11-12. LE WIKI IO : Réduire les risques de décrochage et d'abandon à la sortie du collège

Solène Coursaget, Emmanuel Duguet, Yannick L'Horty, Pascale Petit, Emmanuel Quenson

11-13. Le grand Paris de l'emploi

Yannick L'Horty, Florent Sari

11-14. Quelle politique publique pour protéger la biodiversité

Jean De Beir, Céline Emond, Yannick L'Horty, Laetitia Tuffery

La Fédération TEPP

La Fédération de recherche CNRS **Travail, Emploi et Politiques Publiques (TEPP, FR n°3435)** réunit des centres de recherche en économie et sociologie :

- 1) Le **Centre d'Etudes des Politiques Economiques de l'université d'Evry, EPEE**, Université d'Evry Val d'Essonne
- 2) Le **Centre Pierre Naville, CPN**, Université d'Evry Val d'Essonne
- 3) Le **Centre de Recherche en Economie et Management, CREM**, Université de Caen Basse Normandie et Université de Rennes 1
- 4) L'**Equipe de Recherche sur les Marchés, l'Emploi et la Simulation, ERMES**, Université de Paris II Panthéon-Assas
- 5) L'**Equipe de Recherche sur l'Utilisation des Données Temporelles en Economie, ERUDITE**, Université de Paris-Est Créteil et Université de Paris-Est Marne-la-Vallée
- 6) Le **Groupe d'Analyse des Itinéraires et des Niveaux Salariaux, GAINS**, Université du Maine

La Fédération TEPP rassemble 150 chercheurs et enseignants-chercheurs, 140 doctorants et 40 chercheurs associés, qui étudient les mutations du travail et de l'emploi en relation avec les choix des entreprises et analysent les politiques publiques en mobilisant les nouvelles méthodes d'évaluation.

www.tepp.eu